

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

EXERCICE SE TERMINANT

LE 31 DÉCEMBRE 2024

REVENUS

FONCTIONNEMENT

Taxes foncières	473 486 \$
Service d'aqueduc	55 445 \$
Service d'égout	13 440 \$
Service boues de fosses septiques	8 532 \$
Service d'ordures et collecte sélective	62 608 \$
Paiements tenant lieu de taxes	22 070 \$
Transferts	315 732 \$
Services rendus	53 885 \$
Imposition de droit	21 865 \$
Intérêts	8 050 \$
Autres revenus	<u>15 000 \$</u>
TOTAL DES REVENUS	1 050 113 \$

INVESTISSEMENT

Transfert-Bâtiment	75 617 \$
Transfert- Aménagement et urbanisme	84 058 \$
Transfert- Loisirs et culture	<u>202 695 \$</u>
	362 370 \$

TOTAL DES REVENUS

1 412 483 \$

DÉPENSES

FONCTIONNEMENT

Administration générale	277 883 \$
Sécurité publique	102 256 \$
Transport	289 693 \$
Hygiène du milieu	141 082 \$
Aménagement, urbanisme et développement	20 823 \$
Loisirs et culture	138 760 \$
Frais de financement	<u>75 \$</u>
TOTAL DES DÉPENSES	970 572 \$

INVESTISSEMENT

Immobilisation- Aménagement, urbanisme et développement	336 463 \$
Immobilisation- Loisirs et culture	75 617 \$
Immobilisation- Bâtiment	<u>29 831 \$</u>
TOTAL DES INVESTISSEMENT	441 911 \$

TOTAL DES DÉPENSES

1 412 483 \$

TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

Les taux de taxes pour l'exercice financier 2024 fut adopté par le règlement 219-2023 lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 01 décembre 2023.

- Taxe foncière : monte à 1,20\$/100\$ d'évaluation.
- La taxe d'aqueduc monte à 250,00\$ pour les unités de base reliées au réseau d'aqueduc.
- La taxe d'égout monte à 120,00\$ par usager du réseau.
- La taxe pour les piscines monte à 70,00\$ par unité.
- La taxe pour terrain vague desservi par l'eau monte à 200,00\$ par unité.
- La taxe pour les résidences ayant une fosse septique monte à 72,00\$ pour les résidents permanents et monte à 36,00\$\$ pour les résidents saisonniers
- La taxe pour le service de collecte et d'enfouissement des ordures ménagères :
 - Pour le service permanent, la taxation monte à 237,00\$,
 - Pour le service saisonnier (sans service), la taxation monte à 118,50\$,
 - Pour les ICI, la taxation monte à 577,00\$,
 - Pour les fermes, la taxation monte à 374,00\$.

Pour une résidence unifamiliale dont l'évaluation moyenne est de 75 000\$ dans le secteur urbain, le compte de taxes sera de 1 507,00\$.